



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le lundi 13 juillet 2026 à 19h 30 devant public à la salle du Centre Communautaire située au 3027, rue Principale à Saint-Léandre.

Étaient présents :

Monsieur Robert Tremblay, Maire
Monsieur André Lagacé, Conseiller # 1
Monsieur Blaise Barrette, Conseiller # 3
Madame Lisa Ann Jungemann, Conseillère # 4
Madame Julie Bérubé, Conseillère # 6

Est absent :

Monsieur Gérald Tremblay, Conseiller # 2

Poste Vacant :

Conseiller/ ère # 5

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Robert Tremblay, maire .
Monsieur André Marcil, fait fonction de greffier-trésorier.

(2) personnes du public assistent à la séance ordinaire

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h 30. Le maire confirme les présences et le quorum. Monsieur Tremblay, souligne l'élection de Monsieur André Lagacé au poste de conseiller # 1 de vendredi le 10 juillet 2026.

2. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2607-01

Il est proposé par Madame Lisa Ann Jungemann d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et reçu depuis plus de 72 heures.

Ordre du jour

1. Ouverture de la rencontre et mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 8 juin 2026



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

4. Adoption des comptes à payer juin 2026
5. Résolution pour la fin d'un employé été 2026
6. Élection partielle poste #1 et #5, été 2026
7. Acquisition d'une partie des lots # 5680 526 et 5 680 899
8. Adoption d'une résolution rétroactivement à un contrat avec la Fabrique pour l'entretien du cimetière
9. Entente de service de location de la nivelieuse pour une de l'entretien à Sayabec du Chemin au Lac Castor
10. Lecture de la lettre du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
11. Période des questions
12. Levée de la séance ordinaire

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents incluant celui du maire.

3. Adoption du procès-verbal du 8 juin 2026

RÉSOLUTION 2607-02

Il est proposé par **Madame Julie Bérubé** de procéder à l'adoption du procès-verbal du lundi 8 juin 2026 à 19h30, tel que reçu depuis plus de 72 heures..

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents, le maire s'est abstenu de voter

4. Adoption des comptes à payer juin 2026

RÉSOLUTION 2607-03

Il est proposé par **Madame Julie Bérubé** d'adopter les comptes à payer pour le mois juin 2026 pour un total des comptes incompressibles de 33 215.65\$ comprenant les frais de banque du mois pour un total 72.00\$, les salaires nets des employés de 9 289.50 \$, les remboursements des prêts de 8 050.37\$, le remboursement des DAS de mai de 9 277.69\$ un montant de 757.83\$ soit le paiement des services publics, un montant de 1 646.78\$ du salaire et allocation pour le Conseil Municipal du mois, le remboursement des intérêts pour un montant de 3 830.15 \$, le remboursement de la carte Visa de 291.33\$, et un montant de 91 347.64\$ des comptes compressibles Le montant total des comptes à payer est de 124 563.29\$ pour le mois de juin 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents le maire s'est abstenu de voter



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre**

5. Résolution pour la fin d'un employé été 2026

Robert Tremblay informe les personnes qui assistent à la séance ordinaire, que la municipalité désire obtenir confirmer la fin du lien d'emploi avec Monsieur Claude Reichenbach à titre d'employé de voirie 2026 ne s'était pas présenté au travail le lundi 6 juillet 2026 ayant obtenu un autre emploi entretemps.

RÉSOLUTION 2607-04

Il proposé par **Monsieur Blaise Barrette** et résolu de procéder à la fin du lien d'emploi à partir du 6 juillet 2026 de Monsieur Claude Reichenbach, à titre d'employé de voirie été 2026 celui-ci ayant refuser de se présenter à l'emploi de la municipalité ayant obtenu un autre emploi entretemps.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents le maire s'est abstenu de voter

6. Élection partielle poste # 1 et #5, été 2026

Monsieur André Marcil, directeur général, greffier trésorier, confirme les résultats de l'élection partielle après l'heure limite du dépôt des mises en candidature le vendredi 10 juillet 2026 à 16h30.

7- Acquisition d'une partie des lots # 5 680 526 et 5 680 899

Monsieur Robert Tremblay, confirme l'intérêt de la municipalité d'acquérir une partie des lots # 5 680 526 et 5 680 899.

RÉSOLUTION 2607-05

CONSIDÉRANT QUE, la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre entend se prévaloir des dispositions de l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1) afin d'obtenir le droit de propriété d'une partie des lots #5 680 526 et #5 680 899 du cadastre du Québec, correspondant à une partie du chemin menant au Lac Malfait à partir de la route des Érables jusqu'au chemin situé sur les TPI de la MRC de la Matanie (la « voie ») afin de désenclaver l'accès au territoire public pour le Lac Malfait et Canard;

CONSIDÉRANT QUE cette voie est ouverte à la circulation publique depuis au moins dix (10) ans;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre devient propriétaire de cette voie après l'accomplissement des formalités prévues à la loi, débutant par l'adoption d'une résolution identifiant la voie par sa désignation cadastrale, puisque son assiette correspond à celle de plusieurs lots entiers du cadastre en vigueur;



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation de Madame Valérie Charest, Urbanisme de la MRC de la MRC de la Matanie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Madame Lisa Ann Jungemann** et il est résolu :

QUE la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre se prévale de l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales afin de devenir propriétaire d'une partie des lots 5 680 526, et 5 680 899 du cadastre du Québec, correspondant à une partie du chemin du Lac Malfait entre la Route des Érables et le chemin situé sur les TPI de la MRC de la Matanie

QUE le conseil municipal de la municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre autorise le directeur général greffier trésorier, monsieur André Marcil, à débiter l'acquisition des lots #5 680 526 et #5 680 899 par une demande de plan d'arpenteur pour le chemin à acquérir avant de de publier les avis requis en vertu de la loi, à signer tout document pertinent, y compris tout acte notarié et, de façon générale, à assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents, incluant celui du maire.

8. Adoption d'une résolution rétroactivement à un contrat avec la Fabrique pour l'entretien du cimetière

Monsieur Robert Tremblay confirme la volonté du Conseil Municipal de signer un projet d'entente d'entretien du terrain du cimetière de saint-Léandre avec les propriétaire de celui-ci.

RÉSOLUTION 2607-06

Considérant qu'une entente est obligatoire entre le propriétaire du cimetière et la municipalité selon l'article 88 de la Loi sur les Compétences Municipales, selon lequel toute municipalité locale peut accepter d'administrer un cimetière en vertu d'une entente avec l'administrateur de ce cimetière.

Considérant que la Fabrique est propriétaire du terrain du cimetière situé sur le territoire de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre.

Considérant que la Fabrique de Saint-Léandre n'a plus les ressources financières ou humaines pour s'occuper pleinement de l'entretien du cimetière, le conseil municipal à l'intention d'agir en conformité avec l'article 88 de la Loi sur les Compétence Municipales pour rétablir le service d'entretien, en créant un filet de sécurité administrative grâce à une entente formelle



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

Considérant que cette entente formelle entre la Fabrique et la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre permet d'établir

clairement les responsabilités et obligations de chaque partie soient la prise en charge des coûts

Considérant que les modalités de financement feront l'objet de négociations avec la Fabrique afin de compenser les dépenses, notamment par le transfert de certains revenus comme les frais d'entretien perpétuels des lots

Considérant que ces coûts seront négociables à chaque année et dépendant des activités du cimetière

Le préambule fait partie de la résolution

Il est proposé par Madame Lisa Ann Jungemann et résolu de procéder à l'acceptation du projet d'entente de l'entretien du terrain du cimetière de Saint-Léandre rétroactivement à sa date de signature.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents . le maire s'est abstenu de voter

9. Entente de service de location de la niveleuse pour une de l'entretien à Sayabec du Chemin au Lac Castor

Monsieur Robert Tremblay, confirme que la municipalité a reçu une demande de la Municipalité de Sayabec afin d'effectuer de travaux de voirie à l'aide de la Niveleuse sur le chemin du Lac Castor et la limite du rang 9 et 10 Ouest de Saint-Léandre sur environ six kilomètres

RÉSOLUTION 2607-07

Il est proposé par Monsieur Blaise Barrette d'adopter une résolution permettant la signature d'une entente intermunicipal pour la location avec conducteur de la niveleuse de la municipalité au taux selon les tarifs du MTQ à l'intérieur du guide des prix de 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents le maire s'est abstenu de voter

10. Lecture de la lettre du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Monsieur Robert Tremblay, effectue la lecture de la lettre du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en lien avec le dépôt des états financiers en retard.

11. Période des questions

Une période de question est tenue



N° de résolution
ou annotation

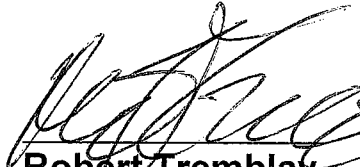
**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre**

12. Levée de la séance ordinaire

RÉSOLUTION 2607-08

Il est proposé par **Monsieur Blaise Barrette** et résolu de procéder à la levée de séance ordinaire du 13 juillet 2026, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 19h59

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents, le maire s'est abstenu de voter


Robert Tremblay
Maire St-Léandre


André Marcil,
Directeur général Greffier-trésorier